AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -7-4-72 297833

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE" (Tél. 87-18-28 - 87-18-29)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, EURE-ET-LOIR)

Sous-Régie de la Protection des Végétaux, 93, rue de Curambourg, 45-FLEURY-LES-AUBRAIS

C. C. P. : La Source 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL
25 Francs

Supplément N° 5 au Bulletin technique N° 138 — 30 MARS 1972 — 9 -

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE DU POIRIER

Les conditions climatiques sont maintenant favorables à la Tavelure. Si les pluies de ces derniers jours n'ont pas été, en général, suffisantes pour provoquer des contaminations et lessiver les traitements, elles ont favorisé la maturation des périthèces et les projections d'ascospores deviennent maintenant importantes.

Nous entrons donc dans la phase critique de la lutte contre la Tavelure et la protection des arbres devra être aussi parfaite que possible. Les poiriers arrivent au stade de la floraison (stade F), ils viennent donc de recevoir le traitement conseillé dans notre Bulletin du 23 Mars.

Le rafraîchissement observé depuis quelques jours ayant considérablement ralenti la végétation, un nouveau traitement ne s'impose donc pas dans l'immédiat. Toutefois, en cas de pluies abondantes lessivant le traitement une nouvelle application devra être effectuée sans attendre un nouvel avis de la Station. Par contre, dans les situations où ce traitement n'a pas été effectué il y a lieu de le réaliser dès que possible.

TAVELURE DU POMMIER

La situation est la même que pour la Tavelure du poirier : les projections d'ascospores sont également importantes.

Il convient donc d'effectuer un premier traitement sur les variétés les plus tardives au fur et à mesure qu'elles arrivent au stade C 3 - D.

Un traitement est nécessaire sur les variétés plus précoces dès qu'elles arriveront au stade E, conformément aux indications données dans notre Bulletin du 23 Mars.

OIDIUM DU POMMIER

Les conditions climatiques sont favorables à cette maladie, il y a donc lieu de poursuivre la lutte en effectuant un nouveau traitement sur toutes les variétés ayant atteint ou dépassé le stade C.

MONILIA DU CERISIER ET DU PRUNIER

Les conditions climatiques sont maintenant favorables à cette maladie, il est donc conseillé d'effectuer une deuxième application à la fin de la floraison (stade G).

CORYNEUM DES ARBRES A NOYAUX

Dans tous les vergers où l'on redoute cette maladie, il y a lieu d'effectuer un traitement à la fin de la floraison. Il pourra, le cas échéant, être confondu avec celui dirigé contre le Monilia.

P. 205

.../...

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

.../...

MALADIE DU DESSECHEMENT DES JEUNES POUSSES DE FRAMBOISIERS

(DIDYMELLA APPLANATA)

Cette maladie se manifeste notamment en hiver par la décoloration argentée des tiges atteintes, au printemps par l'annulation des bourgeons ou la formation de pousses faibles, en cours de végétation par l'apparition sur les rameaux, autour des yeux de la base, de taches allongées et violacées qui s'agrandissent et brunissent.

Les premières contaminations à partir de la forme hivernante du champignon étant maintenant possibles il est conseillé d'effectuer un traitement en utilisant un produit à base soit de Thirame (200 g de M.A./hl), de Mancozèbe (160 g de M.A./hl), de Bénomyl (30 g de M.A./hl), Captane (150 g de M.A./hl).

HOPLOCAMPE DU POIRIER

Dans les rares vergers où des dégâts de ce ravageur ont été observés (un seul gros ver à odeur de punaise dans les jeunes fruits), il y a lieu d'effectuer un traitement au stade G (début de la chute des pétales) en utilisant un des produits suivants :

Azinphos (50 g/hl), Carbaryl (75 g/hl), Diazinon (25 g/hl), Lindane (20 g/hl), Malathion (75 g/hl), Parathion éthyl (20 g/hl), Parathion méthyl (25 g/hl), Phosalone (60 g/hl).

HOPLOCAMPE DU PRUNIER

Dans les vergers où ce ravageur est dangereux, il est nécessaire d'effectuer un traitement lorsque les trois quarts des pétales seront tombés en utilisant un des produits conseillés contre l'Hoplocampe du poirier.

PUCERONS - PSYLLES

On observe une activité parfois importante de ces ravageurs dans certains vergers.

Seules des observations faites dans les cultures permettront de juger de l'opportunité d'ajouter un produit insecticide à la bouillie destinée à combattre les Tavelures.

CHENILLES DEFOLIATRICES

Les premières attaques de ces ravageurs ont été observées dans certains vergers. Il est indispensable de surveiller les cultures afin de juger de l'opportunité d'une intervention.

On pourra utiliser, le cas échéant, un produit à base d'Arséniate de plomb (80 g d'Arsenic/hl), d'Azinphos (40 g/hl), de Lindane (20 g/hl), de Parathion Ethyl (25 g/hl), de Parathion Méthyl (30 g/hl), de Phosalone (60 g/hl), de Bacillus thuringiensis (400 g de la spécialité commerciale).

PROTECTION DES ABEILLES

Nous rappelons que la législation interdit l'emploi des pesticides toxiques pour les abeilles sur les arbres fruitiers et toutes les plantes visitées par les abeilles pendant la période de leur pleine floraison.

Seules les matières actives suivantes sont reconnues non toxiques pour les abeilles et sont donc autorisées pendant la pleine floraison.

- PYRETHRINES SYNERGISEES, ROTENONE, ENDOSULFAN, TOXAPHENE et POLYCHLOROCAMPHANE, DIETHION, PHOSALONE, CHINOMETHIONATE, CHLORPHENAMIDINE, DICOFOL, TETRADIFON, TETRASUL, THIOQUINOX.

.../...

CULTURES LEGUMIERES

MOUCHE DE L'ASPERGE

Les premiers adultes de ce ravageur viennent d'être observés et il est à craindre que des pontes soient déposées au cours du prochain réchauffement. Il y a donc lieu de tenir compte des indications données dans le dépliant remis à chaque abonné.

MOUCHE DU CHOU

Les conditions climatiques actuelles ont réduit l'activité de ce ravageur et allongé sensiblement la durée d'incubation des premiers oeufs déposés au cours de la semaine dernière.

En conséquence, le traitement des plantations n'est à envisager qu'à partir de la fin de la semaine prochaine. Les méthodes de lutte qui paraissent les plus intéressantes sont :

1°) traitement du sol avec l'un des produits suivants : Lindane (1 500 g de M.A./ha), Diazinon (8 000 g de M.A./ha), Chlorfenvinphos (6 000 g de M.A./ha) Trichloronate (3 125 g de M.A./ha).

2°) traitement au pied des choux après plantation et reprise des plants par dépôt de granulés à base de Diazinon (1 g par pied d'une spécialité à 5 %).

3°) arrosage au pied après reprise des plants à raison de 100 cm3 par pied (soit 1/10 de litre) avec une bouillie contenant un des produits suivants : Diazinon (40 g de M.A./hl), Diéthion (30 g de M.A./hl), Bromophos (50 g de M.A./hl).

4°) par poudrage au pied d'un produit à base de Lindane.

La mouche du chou attaque également les navets. Les traitements du sol avec un produit à base de Chlorfenvinphos (6 000 g de M.A./ha) ou de Trichloronate (3 125 g/ha) donnent des résultats intéressants.

TEIGNE DU POIREAU

Les conditions climatiques ont été favorables à l'activité de ce ravageur et des pontes ont été déposées. Un traitement est à envisager au cours de la semaine prochaine.

Les produits suivants sont efficaces en trempage des plants ou en pulvérisation :

Diazinon (25 g/hl), Azinphos (40 g/hl), Carbaryl (75 g/hl), Lindane (30 g/hl), Malathion (75 g/hl), Méthidathion (40 g/hl), Parathion éthyl (25 g/hl), Parathion méthyl (40 g/hl), Phosalone (60 g/hl).

TEIGNE DU POIREAU SUR AIL

Ce ravageur a fait des dégâts sérieux au printemps l'année dernière dans des cultures d'ail. Il est prudent de protéger ces cultures en utilisant un des produits conseillés contre ce ravageur.

OIDIUM DES CUCURBITACEES

Dans notre Bulletin du 8 Mars 1972 nous avions précisé les matières actives actuellement autorisées à la vente contre l'Oïdium des cucurbitacées. Il avait été précisé que le Méthylthiophanate était en autorisation provisoire de vente à la dose de 50 g de M.A./hl ; les résultats des derniers essais ont montré que la dose de 35 g pouvait être désormais recommandée.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles,

G. RIBAULT
B. PACQUETEAU

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription phytosanitaire "Centre"

G. BENAS

P206